



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2017

Est, par la présente donnée par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité;

Que conformément à l'article 1007 du code municipal, le rôle général de perception est déposé au bureau municipal. Il peut être consulté au 806, rang de la Rivière Sud, aux heures d'ouverture (mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

Et, qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes pour 2017, la date limite du premier versement sera le 2 mars 2017.

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 26^e jour du mois de janvier 2017.

Sherron Kollar,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le jeudi 26 janvier 2017.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 26^e jour du mois de janvier 2017.

Sherron Kollar,
Directrice générale